

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TOURISME – Schéma touristique 2019-2024 – Création d'un Grand Départ sur la ViaRhôna**

Rapporteur : Marie-Pierre JAUD SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Schéma touristique 2019-2024 a été adopté par une délibération du 25 juin 2019. Résolument ambitieux, il propose une nouvelle approche qui s'appuie sur les fondamentaux pour en proposer une lecture différente et originale à travers une programmation événementielle et des aménagements personnalisés.

La ViaRhôna fait partie des atouts touristiques majeurs du territoire. La fréquentation est en constante augmentation et inscrit cet itinéraire dans le paysage des grandes itinérances européennes à vélo.

Plusieurs actions du schéma touristique sont proposées pour la ViaRhôna : poursuite de la qualification de l'infrastructure et des aménagements, valorisation originale du linéaire par des mises en scènes et le traitement de la ViaRhôna comme un site majeur d'expression.

Il est également proposé de créer un des grands points de départ du linéaire, sur sa partie méridionale. L'agglomération est idéalement située au sud du point dur de la traversée de l'agglomération lyonnaise et permet de placer ce territoire comme une étape importante et le lieu de départ vers le sud.

Il est proposé de mener une étude visant à qualifier le produit "Grand départ" en proposant des aménagements et services spécifiques et en créant les conditions marketing et commerciales de création d'un nouveau produit destiné aux touristes. Les coûts de cette étude sont évalués à 20 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-100 relative à l'adoption du schéma touristique 2019-2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une étude de création d'un pôle grand départ ViaRhôna sur l'agglomération.

AUTORISE la sollicitation de cofinancements notamment auprès des Départements de l'Isère et du Rhône et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

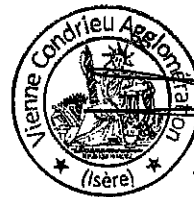
Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019
et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS